

SOMMAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – AFFAIRES FINANCIERES

- 1- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) – Répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses Communes membres – FPIC 2023.
- 2- Tarifs municipaux 2024 – Centre culturel Jacques Prévert.

II – PERSONNEL

- 1- Convention de mise à disposition de personnel – Résiliation anticipée.
- 2- Création de poste – Service Voirie-Propreté urbaine.

III – AFFAIRES DIVERSES

- 1- Convention de mise à disposition de locaux – Résiliation anticipée.
- 2- Effacement des réseaux lotissement de Chamboret - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Energies de la Haute-Vienne (SEHV).
- 3- Signature d'une convention avec l'Education Nationale dans le cadre du projet de l'école Robert DOISNEAU « Notre Ecole, Faisons- La Ensemble »